



En contrat cdi mon employeur ne me fourni pas de travail

Par **laetiouss**, le **17/03/2010** à **12:36**

Bonjour, rn Je suis actuellement embauché en CDI et mon employeur ne me fourni pas de travail volontairement. Je souhaiterais donc savoir si mon employeur est dans l obligation de me payer le nombre d'heures stipulées sur mon contrat. rn Dans l'attente de vous lire soyez assuré de ma totale consideration pour l'attention que vous voudrez bien apporter à ma question.

Par **babia**, le **17/03/2010** à **22:01**

bien sur que ton employeur doit te payer les heures prévues au contrat. rnrnmême s'il n'y as pas de travail, viens bien à l'heure et reste à sa disposition. Il n'est pas interdit de t'occuper par de la lecture pour passer le temps. rnrnpar contre tu devrais éclaircir la situation le plus rapidement possible car ca doit cacher quelque chose. rnrnCombien de salariés dans ton entreprise ?